



LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

L'EDITO DE LA PRESIDENTE

Réchauffement climatique et densification : on va dans le mur!

Ne baissons pas les bras, il y a des solutions !

Nous devons être tous conscients que des températures de plus de près de 50 °C à 55 °C en été nous attendent en région parisienne, dans moins de 20 à 30 ans au rythme de la montée des gaz à effet de serre, selon les prévisions du GIEC 2018.



L'adaptabilité à ce fort réchauffement est indispensable, d'abord par la protection et le développement des espaces de nature qui fournissent les indispensables zones de fraîcheur et de respiration. En zone dense, caractérisée par la promotion immobilière triomphante qui produit autant d'ilots de chaleur, c'est la santé et le bien-être des habitants qui sont menacés !

La dynamique de **développement actuel de la population de la région parisienne va aggraver la situation**. L'accroissement non contrôlé de la population, au départ surestimé, est porteur d'effets néfastes touchant la qualité de l'environnement et l'acceptabilité sociale, et de dérapages financiers vertigineux :

La surpopulation et la densification coûtent très cher !

La densification excessive qui croît de façon concentrique grignote les espaces de nature disponibles, dans son développement et menace d'étouffer encore plus les habitants en cas de canicule.

La densification coûte cher : Les coûts induits par la densification de tous les réseaux : assainissement, eau, énergie routes et transports en commun sont plus chers à réaliser et faire fonctionner. Dans les zones inondables de la Seine, le coût des constructions et des risques associés sont très élevés. La densification conduit à la **hausse des prix du logement et du parc locatif** et à **l'étalement urbain**, accéléré par la **trop faible proportion de logements sociaux**, d'où plus de déplacements et de pollution de l'air.

Les efforts en matière de transition énergétique (isolation des bâtiments, développement des énergies renouvelables et de récupération, remplacement des moyens de transport et de chauffage consommateurs d'énergie fossile) imposent à la puissance publique, des moyens financiers colossaux. La région parisienne avec de plus en plus d'habitants, ne peut pas appauvrir les territoires adjacents et désertifier les villes moyennes périphériques (Troyes, Chartres par exemple) et ne peut satisfaire les entreprises qui cherchent des lieux pour leurs nouvelles implantations avec comme critères, la qualité du cadre de vie pour leurs futurs salariés.

L'accroissement **de la population doit être maîtrisé avec une politique d'aménagement du territoire à l'échelle du bassin parisien**. Les objectifs du Schéma régional du Climat, de l'air et de l'Energie en Ile de France, celui de la Métropole Grand Paris et ceux des différents des EPT doivent se concrétiser par les actions suivantes :

Sauver la nature en ville : C'est à notre portée !

- **Sanctuariser les espaces de nature** (forêts de toute taille, parcs et espaces verts en pleine terre, plan d'eau etc..) contre la construction. Cela préserve aussi la biodiversité, la résilience des villes devant les inondations et cela ne coûte rien ! On devrait créer de tels espaces dans les communes carencées, au sens de l'Organisation Mondiale de la santé, c'est-à-dire disposant de moins de 10m² d'espaces verts par habitant.
- **Arrêter d'urgence l'abattage des arbres en ville**, ce qui est un crime contre le bien-être des citoyens. Il faut plus de 100 ans pour obtenir d'un arbre, un effet rafraichissant.
- **Soutenir un pacte finance européen** : pour accompagner la transition énergétique et éviter le chaos climatique, il faut 100 milliards d'euros par an à l'Europe, La banque Centrale Européenne a injecté 2500 milliards d'euros en 2 ans et demi pour sauver les banques et éviter la récession. Pourquoi pas une banque européenne pour le climat* ? **Environnement 92 vous propose de signer la pétition www.pacte-climat.eu/fr/**

Irène Nenner

* Finance, Climat, réveillez-vous ! Les solutions sont là. Anne Hessel, Jean Jouzel et Pierre Larrourou, Indigènes Editions, 2018.

Sommaire :

P1 Editorial

P2-3 Municipalités colibris

P3 Dissidence chez les commissaires-enquêteurs

P4 CDAC 92



P5 Montrouge abat ses arbres

Ile Seguin : un accord

P6 -7 La Colline Rodin à Meudon

P7 Extension du T3



P8 Assises nationales de la qualité de l'air



Municipalités colibris

Enseignements de deux enquêtes menées sur la transition énergétique dans les municipalités des Hauts de Seine par Environnement 92

(2013-2014 et 2017-2018)

Deux enquêtes furent menées dans les villes des Hauts de Seine. La première, en 2013-2014, avait comme objectif de recenser les actions des municipalités en faveur du développement durable, y compris la transition énergétique même si les textes de loi allaient paraître en 2015 et leurs textes d'application s'étirer jusqu'à la fin 2017. La seconde commence en 2017 et s'étend jusqu'aujourd'hui, elle a pour seul objet la transition énergétique. Pour le moment elle n'est pas complète : il faudrait pour cela que quatre maires de la Boucle Nord de Seine, un maire des Paris Ouest-la Défense, trois maires de Grand Paris Seine Ouest et trois maires de Vallée Sud Grand Paris daignent nous recevoir. En somme, sur les 38 communes, 27 nous ont renseigné.

Il y a une équivalence entre la photographie et le fait d'enquêter : tout dépend de la focale utilisée : dans la première enquête le plan était large, si l'on appréhendait l'ensemble, les détails n'étaient pas aussi nets que dans la seconde, à la focale plus resserrée, dans laquelle le regard va plus loin. Aussi, si les deux enquêtes nous renseignent, elles ne le font pas de la même façon, puisque le protocole de questionnement est différent. Dans la seconde nous recueillons davantage de détails. Aussi les résultats sont comparables mais avec délicatesse et prudence. Nous utilisons cependant les mêmes catégories d'énoncés et traitons tout en pourcentage, pour que l'esquisse de la compréhension ait lieu. Pour les deux enquêtes, afin d'en ressortir les résultats, et devant la masse foisonnante de données, nous nous sommes contentés de compter si un type d'opération est effectué par la municipalité étudiée. Les chiffres transformés en pourcentages qui suivent sont donc ceux de la présence d'une pratique dans une ville des Hauts de Seine.

Nous avons regroupé dans douze catégories les pratiques aboutissant à des résultats similaires. Nous présentons donc les catégories, leur composition concrète et le nombre de communes qui les utilisent. Pour que le lecteur puisse mieux saisir les effets possibles de la loi de la transition énergétique et des dispositions qui l'ont suivie, nous présenterons ce que nous avons trouvé par ordre de croissance dynamique :

Assistance aux habitants pour leur transition énergétique : plateformes pour copropriétés ; réunions avec industriels, action envers les bailleurs sociaux : 2013/2014 : 46 % ; 2017-2018 : 52 % : +113%

Production d'énergie par surfaces photovoltaïques étendues, bâtiments à énergie positive, etc.

2013/2014 : 35 % ; 2017-2018 : 44 % : + 126%

Calfeutrage des bâtiments du patrimoine municipal : Installation de double vitrage, chasse aux ponts thermiques, toit végétalisé, etc.

2013/2014 : 46% des communes ; 2017-2018 : 59 % : + 128%

Contrôle et réduction des utilisations d'énergie dans les bâtiments du patrimoine municipal : chaudières mieux adaptées, utilisation de robinets thermostatiques, éclairage à présence humaine, eau récupérée pour piscine , etc. :

2013/2014 : 48 % ; 2017-2018 : 62 % : + 129%

Plans vélos : création de lieux sécurisés d'accrochage de vélos , subvention d'associations de réparation de bicyclettes, pistes cyclables, subvention municipales à vélo électrique, Zones à 20 KM/H ; zones à 30 KM/H. :

2013/2014 :51 % ; 2017-2018 : 66 % : + 129%

Analyse thermographique des bâtiments, publics et privés, de la ville : Thermographie aérienne, caméras thermographiques.

2013/2014 : 46 % ; 2017-2018 : 62 % : + 135%

Eclairage sobre : remplacement des lampes classiques par des LED. Installation de systèmes plus sobres : Interrupteurs temporisés, interrupteurs crépusculaires, éteints dès qu'il n'y a plus de présence humaine, etc. :

2013/2014 : 51% des communes ; 2017-2018 : 70 % : + 137 %

Production de chaleur par géothermie ou biomasse, utilisation de chaleur de déchetteries :

2013/2014 : 30 % ; 2017-2018 : 44 % : + 147%

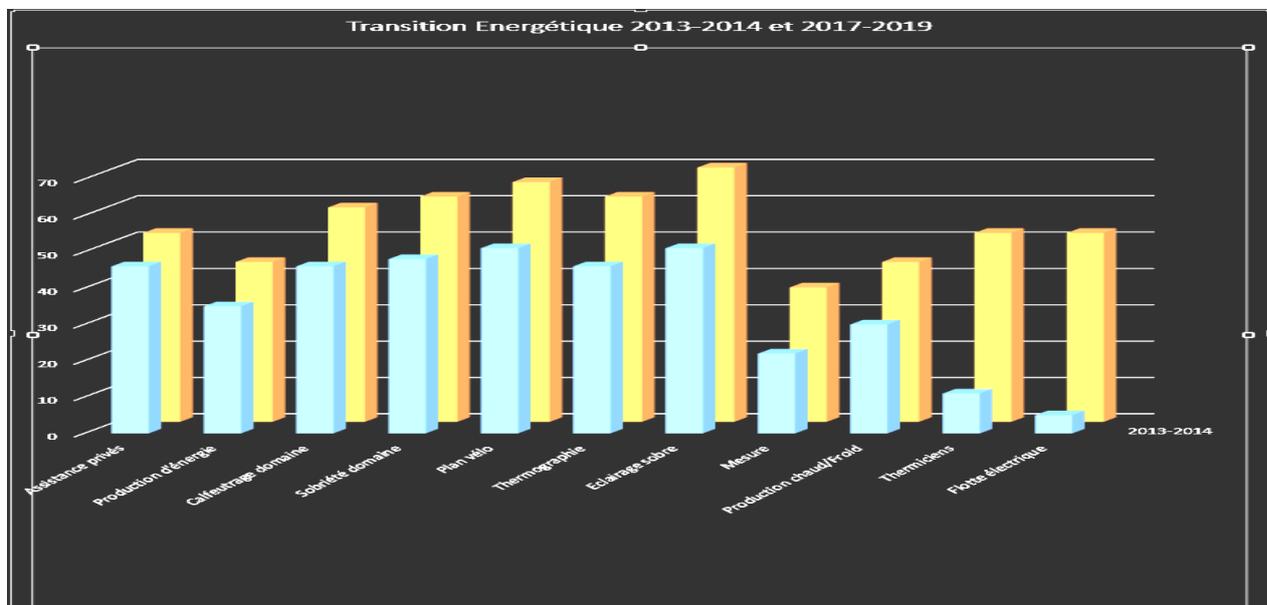
Mesure de l'utilisation d'énergie : par familles volontaires, par comparaison dans le temps : 2013-2014 : 22 % ; 2017-2018 : 37 % : + 168%

Production collective de froid et de chaleur : par géothermie, biomasse, utilisation de puits canadiens, de pompe à chaleur.

2013-2014 : 30 % des communes ; 2017-2018 : 52 % : + 173%

Utilisation de techniciens ou d'ingénieurs thermiciens ou assimilés : 2013-2014 : 11 % ; 2017-2018 : 52 % : + 370%

Véhicules municipaux électriques : 2013/ 2014 : 5% ; 2017-2018 : 52 % . : + 1000 %



Municipalités colibris (suite)

Conclusions

Sur tous les pourcentages les chiffres avancent avec les années : le nombre de municipalités utilisant de « bonnes pratiques » croît de 20 à 50 % ; quelquefois de façon spectaculaire, comme dans l'utilisation de thermiciens (subventionnés en partie par l'ADEME ?) : presque le quadruple, ou le passage à des flottes de véhicules électriques : 10 fois plus de communes.

La seconde recherche est plus précise que la première dans le détail des méthodes pour réguler l'énergie des bâtiments du patrimoine municipal (que certaines villes disent être les plus grandes productrices de CO₂ : 65 %).

La première recherche avait montré que les actions de développement durable des municipalités étaient avant tout « souveraines » (des décisions prises en conseil municipal et appliquées sans grand dialogue avec les habitants). Venaient ensuite les actions pédagogiques, où la municipalité se fait un devoir de mettre les habitants dans le droit chemin, enfin les actions dialogiques, qui ne pouvaient pas être mises en route sans un dialogue municipalité-habitant.

Dans les 12 catégories que nous avons distinguées, neuf sont souveraines, trois sont pédagogiques, : la thermographie, la mesure et l'assistance aux privés. Elles ont quelques aspects dialogiques, mais mineurs. Ce ne sont pas de celles qui se répandent le plus vite. La transition énergétique des municipalités est avant tout souveraine.

Comme dans la légende amérindienne rapportée par Pierre Rabhi, la majorité des maires fait sa part de travail en faveur de la transition énergétique, mais, face à l'immensité de la tâche, ces actions ressemblent à celle du colibri jetant quelques gouttes d'eau dans l'incendie.

Et le colibri reste, avant tout, maître chez lui.

Pierre Tripier, AEBC

1. Les recherches, conduites par Pierre Tripier, ont bénéficié, en 2013-2014, de l'aide de Camille Poutrin, Audrey Burdon et Maxime Simon. Et, en 2017-2018, de la collaboration de Laurent Kern et Louis Dumeaux.

Issy : Dissidence chez les commissaires enquêteurs !

Dans les enquêtes qui se sont succédées à Issy les Moulineaux, les commissaires enquêteurs ont toujours donné un avis favorable au projet de la municipalité, parfois assorti de réserves, le plus souvent peu contraignantes. Divine surprise, Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête DUP sur la ZAC Léon Blum vient de donner un avis défavorable très argumenté.

Le projet "Cœur de Ville" : avis favorable

Dans son rapport sur la consultation isséenne rendu cet été, la commission n'a guère été émue par les avis défavorables majoritaires (120 sur 180). Parmi les sujets traités dans le rapport, nous nous arrêtons sur la question des déplacements, essentielle dans une enquête à fort contenu environnemental et intéressant l'ensemble des Isséens.

Il est indéniable que le projet « Cœur de Ville » aura une forte incidence à la fois sur la circulation automobile et sur les transports en commun. L'inquiétude des riverains, particulièrement sur la question de la circulation automobile, semble donc légitime.

La Commission d'enquête reste donc sceptique sur les choix et analyses retenus, pour un projet dont la réussite repose en partie sur la fluidité des transports, qu'ils soient automobile ou en commun.

(Rapport d'enquête, pages 52-60)

Il y avait là assurément matière à discuter sérieusement de la TAILLE excessive du projet, au regard de la densification déjà réalisée dans la ville, en termes de logements et de bureaux, et de la détérioration constante des transports qui en a résulté. Mais curieusement cet aspect a disparu intégralement des conclusions de la commission d'enquête qui a achevé son volumineux rapport par des avis favorables.

À quoi sert donc un commissaire enquêteur?

Définie par la loi et contrôlée par les pouvoirs publics, sa mission est triple : s'assurer que le public a été correctement informé et que ses avis et observations ont été sincèrement recueillis. Dresser un récapitulatif de ces avis. Donner son avis motivé. Il est à cet égard plus que bizarre que, de la loi à l'interprétation qui en est faite par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs, les "conclusions motivées" deviennent un "avis PERSONNEL et motivé" :

« Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet (1) ».

(Article R. 123-19 du code de l'environnement)

"À l'issue de la consultation, il rédige d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête, rapportant les observations du public dont ses suggestions et contre-propositions et d'autre part, des conclusions dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé."

Le projet ZAC Léon Blum : avis défavorable

Une enquête publique doit-elle toujours aboutir à une conclusion favorable au projet présenté par la municipalité ? Eh bien non, la preuve vient d'en être donnée par l'avis défavorable rendu par le commissaire dans l'enquête publique environnementale préalable à la DUP et parcellaire dans le projet ZAC Léon Blum.

Morceaux choisis d'un rapport qui ne ménage pas ses critiques sur la forme et sur le fond, à l'égard du dossier dont il a été chargé (2).

La plupart des opérations sont confiées à des architectes de renom, sans qu'apparaisse une coordination, aucun architecte ou urbaniste n'étant en charge de cette coordination. La préservation et le renforcement des qualités paysagères du site, bien que souvent mentionnés, n'apparaissent pas réellement dans le projet,

Enfin, si le lecteur trouve dans le document une description sommaire de chaque îlot, il est regrettable que la hauteur des constructions envisagées sur l'îlot F - 80 mètres - ne soit pas mentionnée alors que cela va fondamentalement changer le paysage urbain de tout le quartier.

Le maître d'ouvrage justifie le besoin de cet équipement et explique que sa programmation n'était pas arrêtée lors du dépôt du dossier d'enquête auprès du Préfet. Ce qui est faux puisque le projet de lancement de l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains de l'îlot B a été approuvé au même conseil municipal que l'introduction de la salle de prière dans la ZAC, le 29 novembre 2017.

Et le meilleur pour la fin ! Le commissaire enquêteur a regretté lors de l'enquête publique l'absence d'associations environnementales qui, dans ce type d'opération, sont les seules à réellement pouvoir suivre l'élaboration d'un tel projet et être un relais de la population à un niveau non uniquement d'information mais de participation. Pour nous, un bel encouragement à poursuivre !

Jacques Ninet, ACTEVI

(1)<https://www.cnce.fr/enquetes-publiques/commissaire-enqueteur>
(2)<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/11979/84716/file/CONCLUSIONS+MOTIVEES-2+zac+Leon+Blum.pdf>

Commission départementale de l'aménagement commercial du 92 (CDAC 92)

Quels enseignements pouvons-nous tirer de notre participation à la Commission départementale de l'aménagement commercial du 92 depuis janvier 2018 ?

Quelques constats

Aucune étude d'impact. De janvier à novembre 2018, aucune étude d'impact des 12 projets de création de surfaces commerciales nouvelles ou d'extensions de surfaces existantes dans la zone de chalandise n'a été communiquée aux membres de la CDAC du 92. Or, commerces de proximité et commerces des centres villes de la zone sont souvent impactés. Revitaliser les commerces de centre ville est pourtant une priorité décidée par l'État.



Densification de logements et peu d'espaces verts. Créations ou extensions de surfaces commerciales s'accompagnent de créations de logements sur place et dans la zone de chalandise. La densification des logements y est souvent excessive, avec des immeubles pouvant atteindre plus de 20 mètres de haut, des espaces verts de pleine terre réduits à 10 à 15% de la surface de la parcelle dans les cas favorables (La ZAC Panorama de Clamart présente par contre plus de 2,5 ha de pleine terre sur 14 ha).

Concurrence des commerces de centre ville. Les projets commerciaux présentés comme commerces de proximité, autorisent, selon moi, une surcapacité des m2 de surfaces de vente, affaiblissant ce qui reste de commerces indépendants dans les centres villes de la zone de chalandise.

Exemples :

Garches : la mairie a autorisé l'extension de 3500 m2 du centre commercial situé à 700 mètres du centre ville.
Puteaux : le projet de la Zac Charcot autorise 4162 m2 (1

hyper, 1 super et 2 superettes) plus des commerces en RC des immeubles de logement à 1km du centre ville. L'éco-quartier des Bergères de 11 ha sera chauffé au fuel de la centrale de la Défense et bénéficiera d'un parc de 2,8 ha en bordure de la N13 reliant la Défense au carrefour de La Boule.

Application du SDRIF 2013 et de la Loi du Grand Paris. La densification des surfaces de vente accompagne la densification de l'habitat programmé par le SDRIF 2013 et la Loi du Grand Paris, bien avant la mise en route du métro du Grand Paris. Les PLU mis en conformité autorisent les constructions de logements pour 1,5 millions d'habitants d'ici 2030 en Ile de France, voir plus dans certaines villes (Rueil-Malmaison, Garches, par exemple, qui dépassent les objectifs décentralisés).

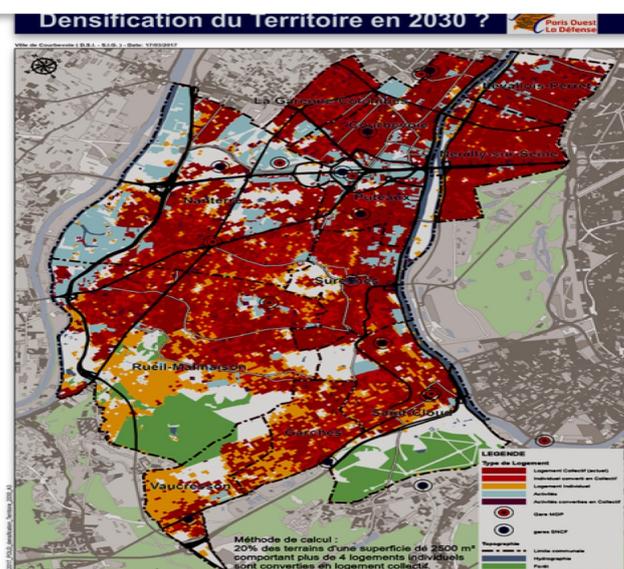
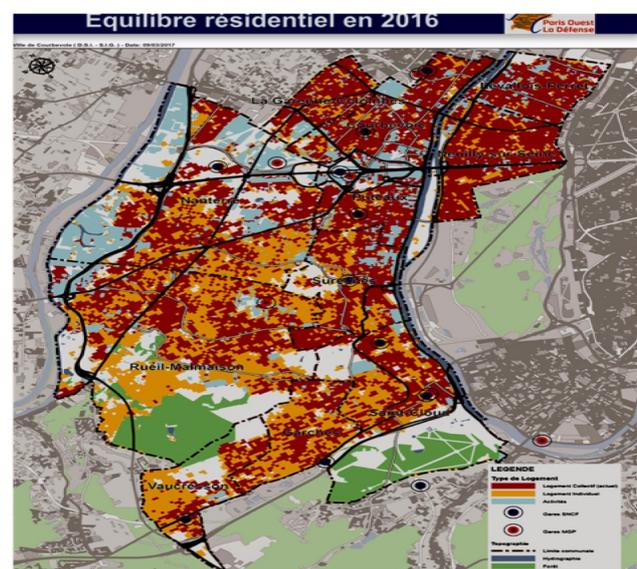
Le Territoire POLD, le premier à avoir voté un projet de densification lors du Conseil de territoire de juin 2017 pour les 11 communes qui en font partie, applique les orientations du SDRIF 2013 et les règlements des PLU communaux. Ce projet donne une image claire de l'impact désastreux de cette densification massive, contraire aux objectifs de préservation de la biodiversité et de la lutte pour le climat qui implique le maintien de la pleine terre et des espaces verts surtout en zone urbaine dense.

Sur les 10 membres de la commission, 6 sont des élus, communes, conseil départemental, Conseil Régional, Métropole de Paris. Ceux-ci votent pour tous les projets. 2 sont des Associations de consommateurs et 2 d'environnement : ceux-ci expriment réserves et suggestions, sachant qu'ils ne modifieront pas la décision finale qui apparaît comme acquise par avance.

E COMMERCE ? Le concept des aménagements commerciaux autorisés en 2018, calé sur le modèle des années passées, ne paraît pas de nature à freiner l'expansion rapide du E COMMERCE (15 à 20% par an).

Etude d'impact obligatoire, réduction de la surdensification du SDRIF 2013, n'est-ce pas entrainer l'annulation de la Loi sur le Grand Paris, créant Métropole du Grand Paris, les Territoires de l'Île de France et le Grand Paris Express dont les coûts incontrôlés et exorbitants pénalisent les investissements efficaces sur le territoire français en déshérence (38 milliards d'investissements et 134 milliards de frais financiers selon le rapport de la Cour des Comptes de janvier 2018).

Olivier Delourme, Président d'honneur d'Environnement 92



Montrouge abat ses arbres !

Depuis le 20 août dernier, 23 platanes de l'avenue Jean Jaurès ont déjà été abattus, dont un arbre centenaire parfaitement sain sur la place. Seuls trois étaient fragilisés et nécessitaient un abattage. 106 arbres sont encore menacés dont 86 platanes. Un spectacle de désolation pour les habitants.



Pourquoi ?

La municipalité de Montrouge a présenté en juin dernier un projet de transformation de l'avenue Jean Jaurès en «promenade végétalisée» de près d'un kilomètre entre la mairie et la place Jean-Jaurès. Appelée "Les Allées Jean Jaurès", ce projet est censé suivre une démarche écologique.

Un constat désastreux

Des platanes de plus de 20m de haut, abattus ou menacés, sont une perte pour des dizaines d'années, voire un siècle. C'est le temps qu'il faut à un arbre pour atteindre cette taille. Les habitants ont des doutes sur les raisons sanitaires ou techniques invoquées par la mairie pour organiser ce massacre.

Ces arbres d'alignement sont les rares aménités de cette ville très carencée en espaces verts comme le pointe le Plan Vert de la Région Ile de France de 2017 (1). Montrouge offre moins de 5 m² d'espaces verts par habitant contre une moyenne de 22 m² pour notre département... Nous sommes ainsi loin des préconisations de l'OMS (10 m² par habitant à moins de 15 mn à pied) pour une bonne santé des habitants. Cet abattage aggrave la situation, c'est la double peine pour la commune !

Les arbres en ville améliorent la santé des habitants. Ils dépolluent l'air, régulent la température des rues et maintiennent l'humidité nécessaire à leur vie et à la nôtre. En outre, les platanes adultes ou presque fixent davantage de gaz carbonique que les jeunes arbres des futures allées et résistent mieux au réchauffement climatique qui atteint déjà nos forêts françaises.

Ces arbres d'alignement font partie intégrante d'une trame verte indispensable à la préservation de la biodiversité. Ils abritent des nids.

A l'heure où la Métropole du Grand Paris, à laquelle Montrouge appartient, vient de voter un Plan Climat Air Energie Métropolitain (2), la lutte contre le réchauffement climatique impose de conserver et de développer les espaces verts et boisés, seuls espaces de fraîcheur en cas de canicule. Montrouge doit se conformer à ce plan, c'est urgent.

Nous nous opposons à l'abattage des arbres sains existants sur le périmètre du projet des Allées Jean Jaurès, ainsi qu'au déplacement annoncé de 44 platanes qui n'y survivront pas. Nous réclamons une réelle concertation avec tous les montrougiens, en toute transparence, sur la réalisation de ce projet.

Dominique Granger pour le Collectif CAPAJ de Montrouge

(1)https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2017/03/documents/plan_vert_vf_pour_repro1.pdf

ILE SEGUIN : UN ACCORD

PARFAIT POUR PERSONNE, MAIS MOINS PIRE POUR TOUS

En 1992, la dernière voiture sort du navire amiral des usines Renault. Depuis, victime des accidents d'ambitions politiques variées, l'Île voyage en utopies... Les dernières : en 2008, le Maire est élu sur la perspective d'un jardin de statues, qu'il annule l'année d'après sur la suggestion grandiose et inhumaine de Jean Nouvel.

La dernière aventure, un combat de 9 ans, a commencé contre le projet Jean Nouvel de 330000 m² et après une victoire judiciaire des associations, aussitôt suivie d'une nouvelle action pour continuer l'amélioration du projet, une conciliation juridictionnelle est proposée par Pierre Gaborit entre la mairie et les associations.

MEDIATION : Enfin, non seulement on se parle, mais aussi on s'écoute

Cette longue médiation débute vraiment en décembre 2017 sous la direction patiente et consciencieuse du Président du Tribunal Administratif de Cergy, Gilles Hermitte. En 14 longues réunions, minutieusement préparées par chacun, celui-ci mènera enfin la ville et les associations à signer un accord qui sauvegarde l'accès public, la vocation multiculturelle, le souvenir du glorieux passé ouvrier de Renault, prend en compte les contraintes de circulation et transports, diminue les hauteurs, ménage plus d'espace vert, une meilleure perméabilité entre Boulogne et les collines de Meudon, un meilleur respect de l'environnement et la garantie d'un comité de suivi pendant toute la durée de l'urbanisation de l'Île, et surtout donne un cadre très précis aux permis de construire.

Une conciliation suppose des concessions de toutes les parties. La ville a beaucoup concédé, les associations ont accepté les contraintes d'une densité qui demeure importante, mais dont la répartition sur l'Île constitue une considérable amélioration.

En un mot cet accord est **raisonnable**.

La signature du protocole d'accord a eu lieu en Mairie le **vendredi 14 décembre** en présence du Président du Tribunal Administratif.

Agnès Bauche, AEBB

Un site remarquable : la Colline Rodin

La colline ou butte Rodin est un site remarquable au cœur de la région parisienne ; il s'agit d'un promontoire de près de 50 mètres de haut qui domine la première boucle de la Seine en sortie de Paris. Elle est bordée au Sud-Ouest par le viaduc de chemin de fer qui relie les collines de Clamart à celles de Meudon. Ce viaduc de très belle architecture est le plus ancien ouvrage d'art de ce type en France (1840).

La butte est dominée par le **musée Rodin**, sur les lieux où Auguste Rodin a passé la dernière période de sa vie et où il avait développé ses différents ateliers. Ce musée comprend de très belles sculptures et les études en plâtre de ses œuvres, mais aussi sur un jardin de plus de 2 hectares, différents bâtiments intéressants, en particulier la villa des Brillants qui était son logis.

En sous-sol de la colline, des carrières sur trois niveaux ont été créées au 19ème siècle. Ces carrières ont été classées compte tenu de leur architecture exceptionnelle mais aussi de leur intérêt géologique unique.

Cette colline offre une des plus belles vues de la région tant sur les Hauts-de-Seine que sur Paris ; les points de vue les plus remarquables depuis le site sont cependant actuellement masqués par une végétation sauvage. Réciproquement, elle constitue une emprise verte visible d'une grande part de la Région, de Paris comme de la Défense.

Enfin il est à noter que la colline Rodin est facilement accessible du centre de Paris par les transports en commun ; notamment la gare de Clamart sur la ligne N de Montparnasse, permet un accès sans dénivelé au sommet de la colline (moins de dix minutes) ; la gare d'Issy sur le RER-C permet également un accès facile.

Le site domine une des zones d'emplois les plus dynamiques de France (vallée de la Seine de Paris à la Défense) mais aussi une zone résidentielle très dense et en très forte croissance. De nombreux aménagements sont en cours dans cette zone, concernant en particulier l'île Seguin, les quais rives droite et gauche ou les deux gares du Grand Paris-Express au pont de Sèvres et à Clamart.

La colline s'étend pour la plus grande part sur la commune de Meudon, en limite des communes d'Issy et de Clamart. Une surface de six hectares sur la pente et le sommet du promontoire est encore disponible et d'importantes décisions concernant l'aménagement de la colline sont en cours.

La ville de Meudon envisage la consolidation (renforcement des piliers et comblement partiel) et dans une seconde phase, la restauration d'une part des carrières classées-avec notamment la création d'un parcours pédagogique des carrières ; un parc public de 2,6 hectares en surface est prévu sur cette partie non constructible. Cette seconde phase du projet paraît a priori très positive, mais on peut s'interroger sur les incertitudes pouvant affecter sa réalisation. En effet,

la Ville de Meudon ne peut seule investir pour l'ensemble du site qui intéresse les communes limitrophes beaucoup plus denses. Or l'aménagement actuel est considéré comme un projet communal, ce qui pourrait inciter la ville à compenser une part des coûts assez lourds de la première phase (environ 10M€) par une promotion immobilière sur les 3 hectares encore disponibles ; des immeubles y sont actuellement envisagés (qui s'étageraient de R+5 au bas de la butte jusqu'à R+2 au sommet) ; ces constructions pourraient détériorer le site et dégrader les vues (notamment les vues plongeantes) et plus généralement compromettre un atout remarquable de la Région.

De plus la densité déjà très forte de la vallée de la Seine à Issy et les difficultés de desserte automobile de la zone doivent conduire à la **prudence concernant la densification**. Les gros problèmes de circulation dans la seule rue qui dessert ce secteur a déjà conduit la mairie à prendre des mesures drastiques de limitation de la circulation automobile.

Enfin le schéma directeur de la région Ile de France prévoit de réduire la construction sur les coteaux de la Seine et d'y maintenir une trame verte en complément de la très forte urbanisation de la vallée, ce qui ne semble pas bien en ligne avec ce projet de promotion immobilière.

Il semble que **la mise en valeur de ces 3 hectares devrait plutôt être étudiée comme un projet cohérent au niveau régional** ; ce qui pourrait impliquer :

- Une meilleure visibilité du musée Rodin de Meudon ; celui-ci doit être considéré comme égal et complémentaire du musée Rodin de Paris (Hôtel Biron, rue de Varenne) et non simplement comme son annexe. Des progrès notables sont déjà en cours concernant l'entretien, l'animation et le fréquentation du musée ; cependant d'importants efforts restent à réaliser. Il est significatif par exemple que les vues depuis le musée ne sont pas dégagées alors que ce devrait en constituer un atout notable.

- La mise en valeur d'une promenade piétonne reliant les hauteurs de Meudon et d'Issy et la vallée de la Seine (carrefour de la Ferme par exemple) ; les points de vue comme les passages doivent être réhabilités ou créés.

- Plus généralement les constructions éventuelles doivent être limitées et de faible hauteur ; il y a lieu d'étudier si des équipements collectifs ou d'intérêt général définis au niveau régional pourraient y être intégrés.

Au 19ème siècle, sous Napoléon III, on a su aménager, malgré des difficultés alors très lourdes, de façon remarquable le site des buttes Chaumont qui comporte quelques ressemblances avec le site Rodin.

Souhaitons que malgré la complexité de notre organisation politico-administrative le 21ème siècle soit à la hauteur de la qualité exceptionnelle de ce site !

Christian Mitjavile

Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Projet de comblement partiel des carrières souterraines Arnaudet à Meudon

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Hauts-de-Seine réunie le 18 octobre dernier a planché sur le **comblement partiel en site classé des carrières de craie souterraine de Meudon situées sous la colline Rodin**, pour des raisons de sécurité. Ces carrières ont été exploitées sur trois niveaux de galeries depuis le XVIIIème siècle jusqu'au début du XXème siècle pour en extraire le "blanc de Meudon".

En 2017, une étude de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) a montré l'existence d'un risque d'effondrement généralisé. En conséquence un projet de comblement partiel des trois galeries de cette carrière utilisant en priorité les déblais issus des travaux du Grand Paris Express ou des chantiers avoisinants est envisa-

gé. Au total, ce comblement concerne 1610 m2 au niveau supérieur, 4085m2 au niveau intermédiaire et 5050m2 au niveau inférieur, soit 48000 m3 de déblais à fournir. 13000 m2 de galeries sur les 3 niveaux resteront ouvertes aux visiteurs, soit 55% du site. Une centaine de piliers, les plus fragiles, seront ainsi neutralisés.

Au-dessus des carrières sécurisées, la surface devrait être réhabilitée en parc urbain par la Mairie de Meudon mettant à la disposition des promeneurs 27200m2 de jardins et de parc arboré. **Les associations environnementales ont beaucoup insisté sur la stabilité des talus en limite de la propriété Rodin.**

Il faut ici préciser que la Commission régionale du patrimoine géologique a préconisé en juillet 2018 quatre mesures importantes :

- 1/ éviter des désordres collatéraux lors des travaux de comblement.
- 2/ contrôler la qualité chimique et mécanique des matériaux inertes de comblement.
- 3/ protection très rigoureuse des galeries non comblées.
- 4/ garantie d'une ventilation naturelle des galeries conservées.

La mise en œuvre des préconisations n°1 et 3 n'a pas encore été expertisée ni chiffrée et n'est pas incluse dans le plan de financement validé à ce jour par le maire de Meudon et le fonds Barnier. Tel que le projet le prévoit, l'accès des visiteurs aux galeries non comblées pose encore des problèmes. D'autre part, il existe des incertitudes sur une préservation à plus ou moins long terme des galeries conservées du site classé, du fait du risque de désordres induits par le comblement des galeries voisines. **Environnement 92 demande que soient entreprises les études nécessaires à une véritable conservation pérenne des galeries**, au bénéfice d'un public dont le statut et la jauge restent à définir.

Les études préalables à la décision de comblement ont-elles été suffisantes ?

La solution médiane retenue par la ville de Meudon – combler d'abord autour des piliers réputés les plus fragiles, valoriser plus tard le patrimoine géologique des autres galeries – peut sembler sage. Il n'en est rien, si l'on en croit les vives réactions des milieux scientifiques. Ajouter à cette solution l'engagement d'éliminer toute construction sur les galeries même comblées, alors que des bâtiments de un à quatre niveaux s'y sont développés sans troubler 140 ans de stabilité assez parfaite, ne l'améliore en rien surtout si l'on considère le poids bien plus considérable des remblais, calcaires, argiles et craies pesant sur les galeries.

Une motion conjointe du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile de France (CSRPN) et de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) du 27 septembre 2018 demande au ministre compétent, au vu des enjeux scientifiques du site, de bien vouloir saisir la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

Jean-Marie BLIN, ADEVAM
Daniel Mouranche, Vivre à Meudon

Extension du T3 à Porte Dauphine

Le 24 novembre, le T3 s'est agrandi de 4,3 km vers l'Ouest avec la mise en service de la section Porte de La Chapelle-Porte d'Asnières. **On peut maintenant circuler sans interruption de la Porte de Vincennes à la Porte d'Asnières.** Ce terminus n'est pas définitif. En 2019 vont commencer pour 4-5 ans les travaux d'extension du T3 jusqu'à la Porte Dauphine. Le SDRIF avait initialement prévu une extension du T3 jusqu'à la Porte Maillot à horizon 2030. C'est la profonde transformation du secteur Maillot qui a conduit à accélérer l'extension du T3 vers l'Ouest.

A la Porte Maillot, à l'horizon 2022/2023, vont arriver :
La gare souterraine du RER E qui reliera la station Haussmann-Saint-Lazare à Mantes La Jolie ;
La requalification de la Place de la Porte Maillot pour l'intégrer dans l'axe majeur Etoile-Défense ;
Les ensembles urbains « mille arbres » et « ville multi-strates » construits dans les secteurs Villiers-Pershing qui jouxtent la Porte Maillot dans le cadre du programme « Réinventer Paris » ;
Une nouvelle gare routière souterraine sous l'ensemble « mille arbres » ;
Un ensemble immobilier devant le Palais des Congrès dans l'espace dégagé par la requalification de la Place de la Porte Maillot afin de lui permettre de rivaliser avec les autres centres de Congrès européens.

Face à ces gigantesques travaux, **l'arrivée du T3 à la Porte Maillot s'imposait** dans les meilleurs délais. Le prolongement vers Dauphine a visé à mieux desservir l'Université. La Ville de Paris et Ile de France Mobilités (IDFM) sont les maîtres d'ouvrage du projet. L'Etat (12%) et la Région Ile de France (28%) sont financeurs avec la Ville de Paris (60%) de l'infrastructure du réseau à raison de 165 M€ HT. Le matériel roulant est financé par IDFM à raison de 28M€ HT.

La nouvelle extension du T3 sera de 3,2km et comportera 7 stations dont 3 en correspondance avec les lignes 1, 2 et 3 du métro, les RER C et E et de nombreuses lignes de bus. On escompte 60 000 voyageurs par jour. La plateforme du tramway, végétalisée, est généralement insérée au centre de la voirie. Le tracé suit principalement les Boulevards des Maréchaux sauf dans le secteur de la Porte Champerret où il a fallu contourner un important pôle bus. Le passage de la Porte Champerret est problématique. La Place est un important lieu de transit Nord/Sud et Est/Ouest où évoluent 6 lignes de bus. Aux heures de pointe la place est bouchée bien que le trafic Est/Ouest passe en souterrain en 2x2 voies. Il a été prévu de combler ce souterrain et de le remplacer en surface en 2x1 voie. On peut s'interroger sur la



faisabilité de ce projet même si on escompte un apaisement de la circulation lié à l'arrivée du tramway de 60% actuellement à 37 % en 2023.

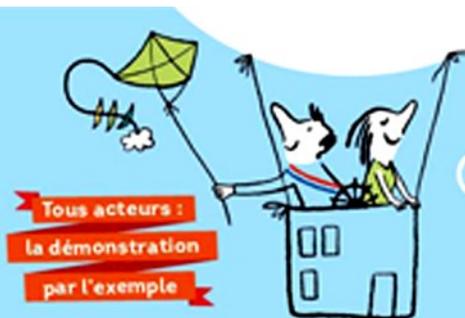
Des pistes cyclables sont prévues tout au long du tracé pour un résultat plutôt faible : 7% de vélos en 2023 contre 2% actuellement.

L'arrivée du T3 va transformer les Boulevards des Maréchaux dans les XVIème et XVIIème arrondissements : diminution de la circulation donc meilleure qualité de l'air, baisse du bruit à la limite des normes légales actuellement, aménagements paysagers de qualité, plantation de 340 arbres (170 seront coupés).

L'objectif du PDUIF était d'accroître les déplacements en transports en commun. Le T3 y répond de façon satisfaisante.

Pierrette Page, BVC

4^{ES} ASSISES NATIONALES DE LA QUALITÉ DE L'AIR



Tous acteurs :
La démonstration
par l'exemple

9 & 10
octobre 2018

Le Beffroi
de Montrouge
Portes de Paris



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Organisées par l'ADEME ces assises se sont déroulées en présence du nouveau président du Conseil national de l'air (CNA), le député LREM du Rhône, Jean-Luc FUGIT, universitaire, spécialiste de la pollution de l'air. Elles ont réuni 300 représentants des collectivités territoriales, élus, spécialistes et peu d'associatifs, 5 de FNE. Cinq plénières, quatre ateliers simultanés et un Forum de 14 initiatives ont illustré ces deux journées.

Les cinq plénières ont porté successivement sur : les nouveaux micro-capteurs de pollution de l'air et leur évaluation, la coopération entre Etats pour un air plus sain, les exemples d'actions entrepris par les territoires français pour améliorer et prévenir la pollution de l'air, l'action des entreprises pour dégager des solutions innovantes et enfin les actions entreprises par les citoyens.

Ces cinq plénières ont été entrecoupées de quatre ateliers de réflexion et d'actions ainsi que d'un Forum de 14 initiatives de différents secteurs économiques et associatifs. Les quatre ateliers ont porté sur : l'air intérieur et les conséquences sanitaires d'une mauvaise ventilation, la prise en compte par les constructeurs de bâtiments de la pollution issue du sol sur lequel ils vont s'implanter, le brûlage de la biomasse qu'il faut empêcher de se faire à l'air libre et enfin l'intégration dans les politiques territoriales (PDU, PLU, PCAET, PLUi) de la pollution de l'air.

Au total, des Assises qui ont été riches de propositions concrètes à destination principalement des collectivités territoriales. Il devient nécessaire que les associatifs s'emparent de ces travaux afin d'une part d'agir à leur propre niveau et à celui de leur association mais aussi pour faire bouger des collectivités bien souvent frileuses. La mise en place des Zones à Faible Emission (ZFE) va être difficile dans le contexte actuel. Pour l'Île de France, cette ZFE comprendra toutes les communes situées dans l'an-

neau de la A86. Pouvons-nous différer cette avancée sanitaire et environnementale en raison des manifestations actuelles ? Si nous renonçons nous ferons comme disait Churchill « Vous avez eu le choix entre l'autruche et les catastrophes. Vous avez choisi l'autruche vous aurez les catastrophes ».

Pour notre région, la pollution de l'air par les particules, les oxydes d'azote et l'ozone c'est plus de 10 000 décès anticipés par an mais qu'en est-il de tous les polluants de l'air intérieur (colles, peintures, plastiques, ciments, produits ménagers...) et de ceux utilisés en agriculture (pesticides, engrais...).

Conclusion de Jean-Luc FUGIT, président du CNA

«Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre le succès» (N. Mandela), une citation qui caractérise le dynamisme du président du CNA et ses orientations pour l'avenir : mobiliser toutes les énergies des secteurs économiques, territoriaux et associatifs, aménager la future loi d'Orientation de la mobilité afin de réduire les effets santé des transports (zones à faible émission, primes à la conversion...), mieux évaluer l'action des pesticides, réduire la pollution de fond, continuer à agir tout en élaborant des connaissances nouvelles, notamment sur les polluants émergents (particules ultrafines) le chauffage au bois, la qualité de l'air intérieur, faire prendre en compte la qualité de l'air par l'urbanisme et par les agences de biodiversité. Au total, des assises très riches et des orientations qui vont dans le bon sens mais probablement pas assez rapides.

Michel Riottot, CSSM

* Vous trouverez plus de détails dans le numéro 184 de LIAISON de décembre-janvier (www.fne-idf.fr)

ENVIRONNEMENT 92

<http://www.environnement92.fr>

Présidente : Irène NENNER, tél. 06 14 40 59 57

Secrétariat : chez Agnès BAUCHE, 16 rue de l'Ouest, 92100 Boulogne Billancourt, tél. 06 31 62 37 02

Courriel : environnement92@gmail.com

LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Directrice de la publication : Irène Nenner

Rédactrice en chef : Pascale Murugaiyan (06 75 84 28 71)

Comité de lecture : Clotilde Norguet, Michel Riottot, Anne Sauvey-Cheissoux, Pierre Tripier.

Photos : Jean-Marie Blin, Olivier Delourme, Dominique Granger, Pascale Murugaiyan, Pierrette Page, Pierre Tripier.

Rédacteurs : Agnès Bauche, Jean-Marie Blin, Olivier Delourme, Dominique Granger, Christian Mitjavile, Daniel Mouranche, Irène Nenner, Jacques Ninet, Pierrette Page, Michel Riottot, Pierre Tripier.

Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.